

Toepassing van artikel 51 van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad.
Interpellatie van C. CHERFAN, gemeenteraadslid, betreffende de huisvestingscrisis en het partnerschap met privéontwikkelaars

C. CHERFAN donne lecture du texte suivant :

C. CHERFAN geeft lezing van de volgende tekst:

À Anderlecht, des centaines de familles vivent dans des logements insalubres ou attendent depuis des années un logement social adapté. Parallèlement, la Commune multiplie les partenariats avec de grands promoteurs privés, souvent au détriment de l'intérêt général.

Des projets comme « City Dox » ou « Erasme » voient pousser des immeubles luxueux, inaccessibles pour la majorité des habitants d'Anderlecht. Où est l'équilibre ? Où est la justice sociale ?

Je vous demande :

1. Quelle part réelle des nouveaux projets immobiliers est dédiée au logement social ou abordable ?
2. Quelles garanties la Commune impose-t-elle aux promoteurs pour éviter une gentrification accélérée ?
3. Pourquoi ne pas consacrer plus de budget et d'énergie au rachat de bâtiments existants pour créer rapidement du logement public ?
4. La majorité reconnaît-elle que cette politique actuelle renforce l'exclusion sociale dans notre Commune ?

Monsieur le Bourgmestre CUMPS :

Vous parlez de partenariats avec les promoteurs, mais je ne sais pas très bien de quoi vous parlez exactement. Il n'y a pas de partenariats avec des promoteurs, mais bien des groupes qui seront propriétaires de terrain et qui nous présentent des demandes de permis d'urbanisme. On les délivre en partenariat avec la Région, après les avoir analysés. Il y a pas de partenariat en tant que tel, l'action en tant que pouvoir public se limite à délivrer le permis. L'autre action que nous menons, est de prélever des charges d'urbanisme sur ces projets, ce que l'on affecte notamment au financement des équipements collectifs des écoles.

Le seul exemple de ce qu'on pourrait vraiment appeler un partenariat avec un promoteur privé, est celui que l'on appelle les « opérations clés sur porte » de la « SLRB », où les promoteurs construisent, pour le compte de la « SLRB » et du « Foyer Anderlechtois », des logements. Les seuls partenariats dont j'ai connaissance sont ceux permettant de

créer du logement social. Il y a moins de trois semaines, nous avons inauguré cent septante et un nouveaux logements dans le quartier de la Digue du Canal.

De manière plus générale, on a toujours clamé que la question du logement est importante et, comme vous l'avez souligné, est difficile à résoudre, ce qui appelle des réponses multiples. Nous essayons donc de faire un mélange homogène entre le logement privé d'une part et le logement social pur d'autre part. Le logement social acquisitif se fait avec le « Fonds du Logement », et le logement moyen acquisitif se fait avec « Citydev », deux types de logements présents dans le nouveau quartier que nous développons.

C. CHERFAN :

Cela n'évite pas qu'il existe un réel problème de logement à Anderlecht.

Monsieur le Bourgmestre CUMPS :

Ce problème concerne clairement tout Bruxelles.